

Annexe 1 : Lettre de mission



Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
La Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé

Paris, le 21 AVR. 2023

Monsieur Laurent FREMONT

107 Rue de Sèvre
75006 PARIS

Monsieur,

La crise sanitaire que la France a traversée de 2020 à 2022 a conduit les établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes, à la demande du gouvernement, à prendre des mesures destinées à protéger la santé des personnes âgées du virus COVID 19. L'une de ces mesures a été la restriction de la possibilité pour les résidents de recevoir des visites de leurs familles et proches. Dans certains cas, ces restrictions ont empêché des personnes d'être présentes dans les derniers moments de leur parent, ou de se recueillir auprès de leur dépouille. Parfois, les restrictions se sont prolongées et elles peuvent se produire encore aujourd'hui.

Cette atteinte au droit à la vie familiale normale, justifiée par des impératifs sanitaires, a laissé des traces profondes dans la mémoire des Français et elle demeure pour beaucoup, encore aujourd'hui, une source de souffrance.

Les restrictions des droits de visite ont pu également entamer, à certains égards, la confiance des Français envers les professionnels et directeurs d'établissement, confiance qui est pourtant indispensable pour que les citoyens âgés trouvent grâce à l'entrée en institution un équilibre et une vie aussi sereine que possible.

Nous souhaitons que vous puissiez, par la mission que nous vous confions, participer à honorer la mémoire de toutes les personnes disparues en EHPAD pendant le COVID à l'écart de leur famille ou amis, et nous faire des propositions susceptibles de restaurer le lien de confiance entre les personnes accueillies, les proches et les professionnels.

Pour cela, vous entendrez ceux qui ont subi une séparation de leur proche en EHPAD pour des raisons sanitaires et souhaitent en témoigner. Vous apprécierez avec les personnes concernées et les professionnels par quels moyens il serait possible de réinventer une alliance entre personnes accueillies en EHPAD, professionnels et familles, au bénéfice des résidents et dans le respect de leurs souhaits et de leurs droits. Vous porterez une attention particulière à la question du pouvoir de police des directeurs d'établissements, et aux dispositions permettant qu'il s'exerce dans le respect des droits des personnes accueillies.

Vous établirez, sur cette base, des recommandations d'ordre juridiques, éthiques ou pratiques à l'égard des différentes parties prenantes de l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD, professionnels et bénévoles, organisations gestionnaires et organismes de régulation du secteur.

Télé : 01 40 56 80 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dpc-repd-cabu@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

Afin de mener à bien cette mission, vous réunirez autour de vous, avec l'aide de nos cabinets, une équipe d'appui restreinte, composée de personnes ressources bénévoles que vous rassemblerez dans une logique multidisciplinaire.

Nous souhaitons que votre rapport nous soit remis le 15 septembre 2023, afin qu'il puisse, le cas échéant, enrichir les dispositions de la loi sur le bien vieillir concernant le droit de visite et les travaux en cours relatifs à la fin de vie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Christophe COMBE

Agnès FIRMIN LE BODO